



Objet : COMMANDE CONTRAT TELECOM FIBRE DECHETTERIE VINCA

Le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment celle prévue à l'article L.5211-10 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-10 et suivants ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU l'arrêté n°181-22 en date du 29 juin 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jean MAURY, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó, portant sur les attributions déléguées dans le cadre de l'article L. 5211-09 -3^{ème} alinéa, L 5211-12 et R 5214-1 du C.G.C.T. ;

VU la proposition effectuée le 27/11/2024 pour la commande contrat télécom fibre déchetterie Vinça ;

Considérant qu'il convient de réaliser la commande contrat télécom fibre déchetterie Vinça ;

DECIDE

Article 1 : De confier la commande contrat télécom fibre déchetterie Vinça à la société WE CONNECT SAS pour un montant de 61.20 € TTC/mensuel.

La commande sera facturée selon les modalités indiquées sur le devis N°12411012.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe ordures ménagères.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 26 décembre 2024.

Le Vice-Président,

Jean MAURY.





Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le 13/01/2025

ID : 066-200049211-20250113-DC2024323-AU



WE CONNECT S.A.S.

11 Bd de l'Atelier
66420 Saint ESTEVE

Sas au capital de 2 000 € - Siret : 814 456 968 00019 - Tva intracommunautaire : FR 86 814456968 - Ape : 7490B - R.c.s. Perpignan 814 456 968

Devis N° 12411012

Folio 1 / 3

n° Adresse de livraison :

CONFLENT CANIGOU
COMMUNAUTE DE COMMUNES
HOTEL DE VILLE
ROUTE DE RIA
66500 PRADES

DECHETERIE

66500 PRADES

Tél : 04.68.05.05.13

Commercial : Axel VENTURINI

Client	Date	Référence					Date validité
0315	27/11/2024						31/01/2025
Code	Désignation	CU	Quantité	Prix Net HT	Montant HT	CT	
	PROPOSITION OFFRE INTERNET FIBRE - SITE LA DECHETTERIE DE VINCA						
	<u>Abonnements mensuels</u>						
FIBRE	Fibre mutualisée FTTH - débit jusqu'à 1 Gbps - Engagement 36 mois		1	51,00	51,00	1	
	<u>Frais ponctuels</u>						
FRAIS	Frais ponctuels de mise en servicee l'accès Internet fibre mutualisée FTTH		1,00	150,00	150,00	1	
RTMIKRO	Routeur FTTH Mikrotik hAP AC V2 WiFi		1	149,00	149,00	1	
	NOTA : Les frais ponctuels ne sont pas compris dans le total HT en bas de page						
					Report	51,00	



Envoyé en préfecture le 13/01/2025
Reçu en préfecture le 13/01/2025
Publié le 13/01/2025
ID : 066-200049211-20250113-DC2024323-AU

WE CONNECT S.A.S.

11 Bd de l'Atelier
66420 Saint ESTEVE

Sas au capital de 2 000 € - Siret : 814 456 968 00019 - Tva intracommunautaire : FR 86 814456968 - Ape : 7490B - R.c.s. Perpignan 814 456 968

Devis N° 12411012

Folio 2 / 3

n° Adresse de livraison :

CONFLENT CANIGOU
COMMUNAUTE DE COMMUNES
HOTEL DE VILLE
ROUTE DE RIA
66500 PRADES

DECHETERIE

66500 PRADES

Tél : 04.68.05.05.13

Commercial : Axel VENTURINI

Client	Date	Référence					Date validité
0315	27/11/2024						31/01/2025
Code	Désignation	CU	Quantité	Prix Net HT	Montant HT	CT	
	<p>OBSERVATIONS GÉNÉRALES :</p> <p>Avant de souscrire à notre offre, vous devez impérativement vérifier auprès de votre opérateur actuel si vous êtes libre de tout engagement et quelles sont ses conditions de résiliation. A défaut, WE CONNECT ne pourra être tenu pour responsable des pénalités appliquées par l'opérateur actuel.</p> <p>Afin d'éviter toute interruption de service, les liens et lignes actuels devront être résiliés par vos soins, après mise en service des nouveaux abonnements ce qui peut entraîner une double facturation.</p> <p>Les numéros RIO (Relevé Identité Opérateur) des lignes mobiles, analogiques et numériques permettant la portabilité des lignes devront être fournis à la signature de l'offre.</p> <p>Le nombre exact de lignes SDA ne peut être déterminé avant réalisation de la fiabilisation. Notre étude est basée sur le nombre de SDA communiqué par le client, leur quantité est donc susceptible d'augmenter ou diminuer.</p> <p>Les frais d'installation mentionnés dans notre offre se limitent à l'installation des routeurs et à la mise en service des accès. Tout travaux de mise en oeuvre pour l'acheminement des accès (passage de câbles, tranchée, percement mur ... etc.) feront l'objet d'une facturation supplémentaire.</p> <p>A réception de votre acceptation, nous vous transmettons, pour signature électronique, l'ensemble des documents.</p>						



Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le 13/01/2025



ID : 066-200049211-20250113-DC2024323-AU

WE CON

11 Bd de l'Atelier
66420 Saint ESTEVE

Sas au capital de 2 000 € - Siret : 814 456 968 00019 - Tva intracommunautaire : FR 86 814456968 - Ape : 7490B - R.c.s. Perpignan 814 456 968

Devis N° 12411012

Folio 3 / 3

n° Adresse de livraison :

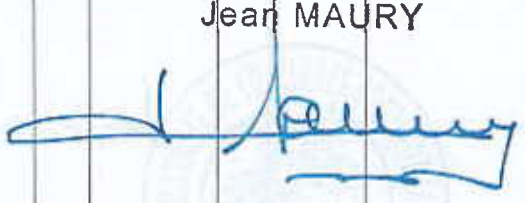
CONFLENT CANIGOU
COMMUNAUTE DE COMMUNES
HOTEL DE VILLE
ROUTE DE RIA
66500 PRADES

DECHETERIE

66500 PRADES

Tél : 04.68.05.05.13

Commercial : Axel VENTURINI

Client	Date	Référence						Date validité
0315	27/11/2024							31/01/2025
Code	Désignation		CU	Quantité	Prix Net HT	Montant HT	CT	
<p>Par délégation du Président, Le Vice-Président, Jean MAURY</p> 								
CT	HT Brut	HT Net	PORT	Base Taxes	TVA %	Mt. TVA	TTC	
1	51,00	51,00		51,00	20,00	10,20	61,20	
Règlement						NET A PAYER €		
Mandat administratif						61,20		

Cordonnées bancaires :

BPS Perpignan - St Assisclle - Iban : FR76 1660 7000 1808 1214 9789 946 Bic : CCBPFRPPPPG

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées et désignées ci-dessus, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêt. En cas de litige, le tribunal de commerce de Perpignan est seul compétent.

Conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture, le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 3 fois le taux d'intérêt légal. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

En application de l'art. L. 441-6 et D 441-5 du C. Com., tout retard de paiement engendrera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.